



Activités autorisées / 

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008, autorisant la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (S.P.E.N.) à exploiter un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés et de déchets industriels banals ultimes sur les communes d'Eroudeville, d'Ecausseville et du Ham, imposent qu'une fois par an, l'exploitant adresse à l'inspection des installations classées un rapport d'activité sur l'exploitation de l'année écoulée (article 41.2).

Le décret n°2010-369 du 13 avril 2010 a modifié la nomenclature des installations classées : les rubriques 167-B et 322-B-2 sont supprimées et remplacées par la 2760-2.

Les rubriques autorisées, mentionnées dans l'arrêté complémentaire du 25 août 2011, sont les suivantes :

Rubrique IC	Désignation des activités	Régime Autorisation Ou Déclaration	Description de l'installation
2760-2	Installation de stockage de déchets ultimes non dangereux (OM et autres résidus urbains, déchets municipaux, déchets industriels, commerciaux et artisanaux)	A	150 000 T/an maximum
1412-2-b	Stockage de gaz inflammables liquéfiés en réservoirs manufacturés	D	Quantité > 6T Mais > 50T
2910-b	Installation de valorisation du biogaz (combustion)	Non classé	Installation connexe à l'installation de stockage

L'indication des diverses catégories de déchets admissibles relève de l'article 18.2 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2008, dont voici l'extrait :

Les déchets qui peuvent être admis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux sont les déchets municipaux et les déchets non dangereux de toute autre origine, autres que ceux définis comme dangereux par l'article R 541-7 du code de l'environnement.

- Déchets non admis

Les déchets suivants ne peuvent pas être admis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux :

- déchets dangereux définis par l'article R 541-7 du code de l'environnement ;
- déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB ;
- déchets d'emballages visés par le titre IV, chapitre III, section 5 -Emballages- du code de l'environnement ;
- déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, combustibles, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions de l'annexe I à l'article R 541-8 du code de l'environnement ;
- déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 % ; dans le cas des installations de stockage mono-déchets, cette valeur limite pourra être revue, le cas échéant, par le préfet, sur la base d'une évaluation des risques pour l'environnement fournie par l'exploitant ;
- les pneumatiques usagés,
- D3E
- boues valorisables.

De même, aucun déchet non refroidi, explosif ou susceptible de s'enflammer spontanément ne peut être admis.

- Admission des déchets

Pour être admis dans cette installation de stockage, les déchets doivent également satisfaire :

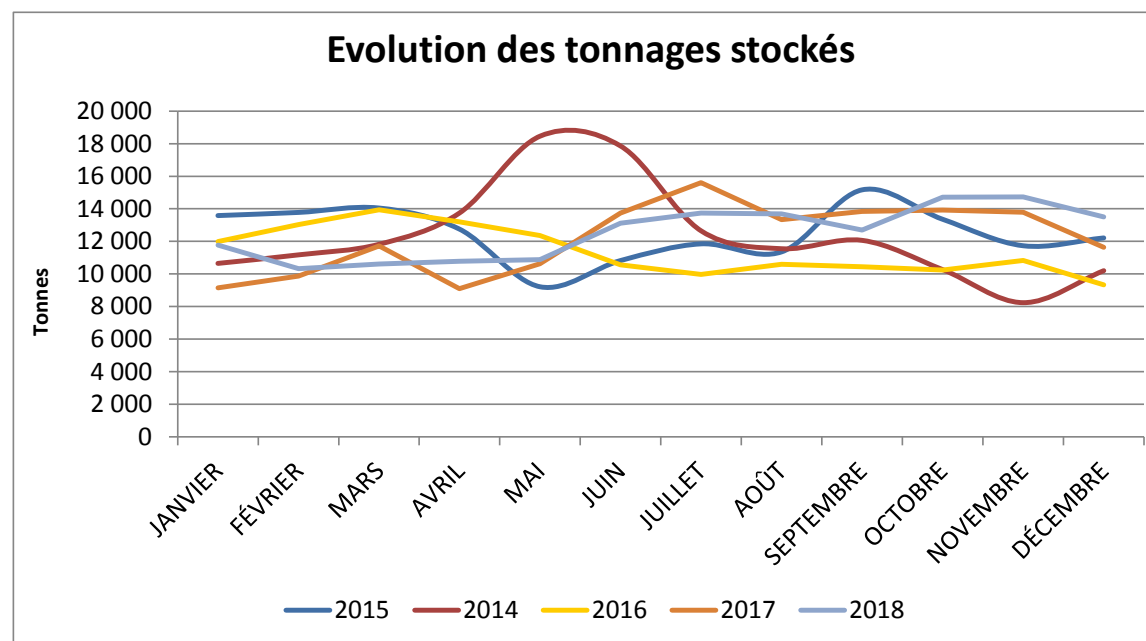
- à la procédure d'information préalable ou à la procédure d'acceptation préalable,
- au contrôle à l'arrivée sur le site.

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission des déchets.

Nature et quantité des déchets

- Activités autorisées / 02
- Bilan des déchets traités / 03
- Suivi des eaux souterraines / 06
- Suivi des eaux superficielles / 18
- Suivi des lixiviats / 27
- Bilan hydrique / 29
- Suivi du biogaz / 30
- Le bioréacteur / 32
- Unité de valorisation / 33
- Lutte contre les odeurs / 34
- Lutte contre les nuisibles / 35
- Intégration paysagère / 36
- Biodiversité / 37
- Incidents et accidents / 38
- Faits marquants / 40
- Prévisions 2019 / 46
- Certification environnementale / 47

MOIS	ORDURES MENAGERES	BOUES	ENCOMBRANTS	D.I.B.	REFUS DE TRI	TOTAL
JANVIER	5 131,36	12,86	932,64	5 675,22	17,02	11 769,10
FÉVRIER	4 274,76		794,36	5 249,30	7,76	10 326,18
MARS	4 551,88	11,70	893,18	5 128,26	15,52	10 600,54
AVRIL	4 983,74	19,30	978,40	4 781,94	18,66	10 782,04
MAI	5 645,94		1 055,66	4 168,62	6,76	10 876,98
JUIN	5 410,44	21,42	863,00	6 786,76	30,32	13 111,94
JUILLET	5 765,78		953,34	7 010,00	14,18	13 743,30
AOÛT	5 886,76	11,74	1 193,48	6 576,82	17,28	13 686,08
SEPTEMBRE	5 652,58	20,06	798,90	6 223,38	8,04	12 702,96
OCTOBRE	7 018,52	9,98	922,24	6 725,50	33,44	14 709,68
NOVEMBRE	6 954,01		787,04	6 944,35	41,66	14 727,06
DÉCEMBRE	6 309,48	11,10	685,24	6 461,06	28,12	13 495,00
TOTAL	67 585,25	118,16	10 857,48	71 731,21	238,76	150 530,86



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

L'origine géographique des déchets est conforme à l'article 18.1 de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008 reproduit ci-dessous :

Art. 18.1 : Origine géographique

Les déchets admissibles dans le centre de stockage de déchets ménagers et assimilés et déchets industriels banals ultimes doivent provenir principalement des communes du département de la Manche, ainsi que des départements limitrophes, conformément aux dispositions définies par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les ordures ménagères et les encombrants proviennent de collectivités de la Manche, du Calvados et de l'Ile-et-Vilaine.

Collectivité	Pôle de proximité	Nb habitants (2014)	Ordures ménagères	Encombrants
Communauté d'Agglomération Le Cotentin	Pôle de proximité de Cherbourg en Cotentin	80 616	X	X
	Pôle de proximité de Cœur de Cotentin (Valognes)	15 681	X	X
	Pôle de proximité de Cœur de Cotentin (Bricquebec)	9 984		X
	Pôle de proximité des Pieux	13 523		X
	Pôle de proximité de La Hague	11 824		X
	Pôle de proximité du Val de Saire	8 979		X
	Pôle de proximité de Saint Pierre Eglise	8 555	X	X
	Pôle de proximité de Côte des Isles	8 240		X
	Pôle de proximité de Douves et Divette	7 990		X
	Pôle de proximité de Montebourg	6 865	X	X
	Pôle de proximité de La Saire	3 305	X	X
Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage	Pôle de proximité de Vallée de l'Ouve	5 923	X	X
	Pôles de proximité de Coutances et de Saint-Malo-de-la-Lande	38 791	X	
Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche	Pôle de proximité de Lessay	10 029	X	
	Pôle de proximité de La Haye	6 677		X
Communauté de Communes de la Baie du Cotentin	Pôle de proximité de Sainte-Mère-Eglise	9 601		X
Communauté de Communes du Pays de Falaise		28 279	X	
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	Pôle de proximité des 3 Rivières	8 555	X	
Rennes Métropole	Traitement une partie Omr durant maintenance incinérateur		X	
		283 417		

Les Déchets Industriels Banals (ou DIB) proviennent, quant à eux, majoritairement du Calvados et de la Manche. Les DIB originaires du Calvados et de l'Orne ont été préalablement réceptionnés dans des centres de valorisation pour en retirer les déchets valorisables. Les DIB provenant de la Manche sont majoritairement issus des petites et moyennes entreprises.

Département	Répartition des apports
Calvados	52%
Manche	32%
Orne	16%
Autres départements limitrophes	0%



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Nature et quantité des déchets d'amiante liée

Les tonnages de déchets d'amiante liée réceptionnés sur l'année sont présentés ci-dessous. Le tonnage réceptionné est stable par rapport à 2017.

Mois	Tonnages
janv-18	62,18
févr-18	35,44
mars-18	36,98
avr-18	77,82
mai-18	77,3
juin-18	49,82
juil-18	98,86
août-18	16,76
sept-18	86,7
oct-18	125,54
nov-18	61,42
déc-18	112,86
Total	841,68

Les déchets d'amiante liée réceptionnés sur le site proviennent majoritairement du département de la Manche et un peu du Calvados.

Département	Répartition des
Calvados	9%
Manche	91%

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

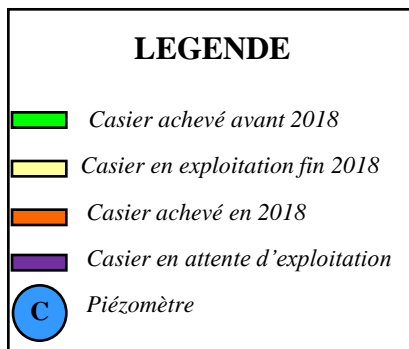
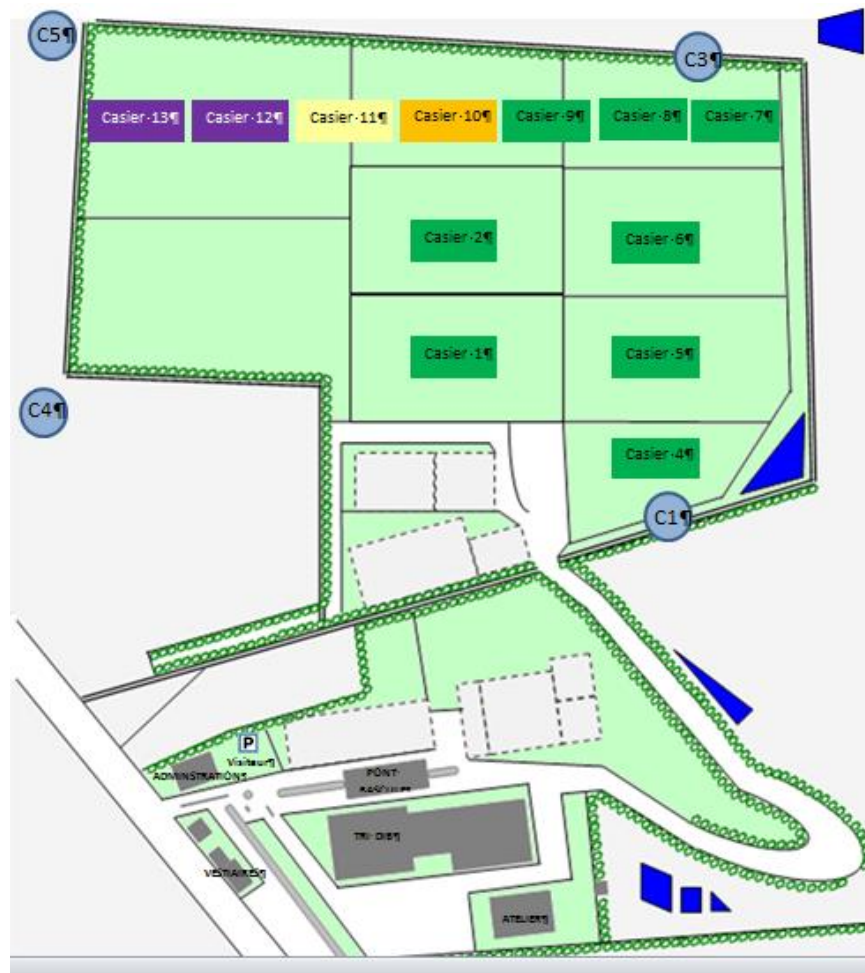
Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Le réseau de contrôle est constitué de 2 piézomètres en amont hydraulique du site (C4 et C5) et 2 en aval (C1 et C3). L'article 33.3 de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008 fixe les prescriptions de suivi : paramètres à analyser et périodicité (mesures trimestrielles et quadriennales).

Suite à la CLIS du 30 mars 2005, il a été convenu que les rapports comportent les seuils de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine (annexes 13-1-I et II du code de la santé publique, d'après les annexes I-1 et 2 du décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Plan de localisation des piézomètres



- Activités autorisées / 02
- Bilan des déchets traités / 03
- Suivi des eaux souterraines / 
- Suivi des eaux superficielles / 18
- Suivi des lixiviats / 27
- Bilan hydrique / 29
- Suivi du biogaz / 30
- Le bioréacteur / 32
- Unité de valorisation / 33
- Lutte contre les odeurs / 34
- Lutte contre les nuisibles / 35
- Intégration paysagère / 36
- Biodiversité / 37
- Incidents et accidents / 38
- Faits marquants / 40
- Prévisions 2019 / 46
- Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : piézomètre C4 (Amont du site)

	Unité	Point 0	1er tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		23/07/03	30/01/18	10/04/18	10/07/18	11/10/18		
météo :		Nuageux sec	couvert	couvert	soleil	nuageux		
NIVEAU								
piézométrique avant prélèvement	m		-1,6	-1,2	-2,4	-2,7		m
profondeur du prélèvement	m		-12	-10	-10	-10		m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7,5	7,4	7,5	7,4	6,5 à 9	
Température	°C		11,8	12	12,8	13,7	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales	mg/L			35	140			mg/L
Potentiel d'oxydo-réduction		27	32	29	34	31		
Résistivité	ohm.cm	1739	1684		1631	1603		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		594	454	613	624		µS/cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	29,1	27,7	21,1	25,4	26,3		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	28,8	25,2	20,4	25,4	25,2		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,9	3,1	12	0,7	0,4		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	6,5	9,5	1,8	28,2	28,3	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	0,33	0,12	0,06	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	30	27	15	3,4	34	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	0,06		0,02	<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	13		13	8			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05		<0,05	<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30		20	<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5		<3	<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		427	1292	4137	1024	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L			<2	<2			µg/L
Se (Sélénium)	µg/L			<2	<2			µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<1	0,2	<0,2	0,2	0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	66		60	72,3			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	5	2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	1125	325	1316	2999	876	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	31,1		9,3	25		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	220	20	228	86	28	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	<2	3	2	<2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	5	<2	2	3	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	4,5		2,2	4,9		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	19,3		8,4	17,9		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	<0,025	0,16	0,015	0,035	0,038	≤ 3	mg/L

(*) Analyse quadriennale



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

**Résultats
d'analyse :**
piézomètre C5
(artésien, vanne
refermée après chaque
analyse, amont du site)

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Point 0	1er tr.	2e tr.	3e tr.	4e tr.	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		23/07/03	30/01/18	10/04/18	10/07/18	11/10/18		
météo :		Nuageux sec	couvert	couvert	soleil	nuageux		
NIVEAU								
piézométrie avant prélèvement	m	Artésien	Artésien	Artésien	Artésien	Artésien		m
profondeur du prélèvement	m							m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7	7	7,1	7	6,5 à 9	
Température	°C		7	11,8	12,4	12,8	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales	mg/L			470	<2			mg/L
Potentiel d'oxydo-réduction		27	30	29	33	31		
Résistivité	ohm.cm	1802	1603	1587	1610	1555		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		624	630	621	643		µS/cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,7	27,2	26,2	25,9	25,5		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	23,5	21,9	21,6	22	22,2		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	19,3	37,1	37	38,2	38,6	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	0,12	0,1	0,3	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	36	44	44	45	45	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	<0,01		<0,01	<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	12		12	12			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05		<0,05	<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30		<10	<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5		<3	<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		17	17150	14	<5	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L			8	<2			µg/L
Se (Sélénium)	µg/L			<2	<2			µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	5	4,8	8,4	4	6,3	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	75		68	72,1			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	17	<2	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	0,025	<0,010	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	<100	8	12150	7	<2	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	16		16,4	18,3		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	<25	<2	250	<2	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	3	18	3	3	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	6	<2	<1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	3,2		8,9	3,4		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	21,3		15	21,4		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,245	0,281	0,486	0,232	0,339	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : piézomètre C1 (Aval du site)

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Point 0 23/07/03	1er tr. 30/01/18	2e tr. 10/04/18	3e tr. 10/07/18	4e tr. 11/10/18	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		23/07/03	30/01/18	10/04/18	10/07/18	11/10/18		
météo :		Nuageux sec	couvert	couvert	soleil	Nuageux		
NIVEAU								
piézométrique avant prélèvement	m		-0,8	-0,7	-1,05	-0,65		m
profondeur du prélèvement	m		-10	-10	-10	-10		m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7,1	7,3	7,1	7,3	6,5 à 9	
Température	°C		13	13,6	14,5	14	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales	mg/L			<2	<2			mg/L
Potentiel d'oxydo-réduction		28	30	31	28	34		
Résistivité	ohm.cm	1802	1664	1642	1664	1656		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		601	609	601	604		µS/cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,9	27,4	26,4	24,8	26,3		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	27,1	26,5	26,2	26,3	26,2		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,8	0,6	0,5	0,3	0,4		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	7,1	10,6	11,2	10,8	10,5	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	0,07	0,09	<0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	29	32	32	34	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	<0,01		<0,01	<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	7		8	7			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05		<0,05	<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30		<10	<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5		<3	<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		93	17	19	48	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L			<2	<2			µg/L
Se (Sélénium)	µg/L			<2	<2			µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<1	0,2	<0,2	<0,2	0,3	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	82		77	72,4			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	7	<2	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	0,011	0,006	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	140	75	12	89	38	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	19,2		17,9	20,3		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	<25	<2	<2	<2	1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,010	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	<2	<2	<2	1	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	12	<1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	3,7		3,4	3,8		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	22,3		18,7	21,9		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,04	0,094	0,025	0,025	0,035	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : piézomètre C3 (Aval du site)

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Point 0 23/07/03 Nuageux sec	1er tr. 30/01/18 couvert	2e tr. 10/04/18 couvert	3e tr. 10/07/18 soleil	4e tr. 11/10/18 nuageux	Norme de potabilité	Unité
NIVEAU								
piézométrique avant prélèvement	m		-0,55	-0,2	-0,8	-0,66		m
profondeur du prélèvement	m		-12	-12	-12	-12		m
PHYSICO-CHIMIE								
pH			7,2	7,3	7,2	7,5	6,5 à 9	
Température	°C		12,6	13	13,9	13,7	≤ 25	°C
Matières en suspensions totales	mg/L			<2	<2			mg/L
Potentiel d'oxydo-réduction		28	31	27	32	32		
Résistivité	ohm.cm	1818	1656	1623	1684	1647		ohm.cm
Conductivité	µS/cm		604	616	594	607		µS/cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	28	27,7	26,7	27	26,6		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	26,8	26,6	26,6	26,4	26,5		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,3	0,4	0,5	0,3	0,3		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	7,8	12,3	12,4	12,6	12,6	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	0,05	0,14	0,18	<0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	30	31	32	31	30	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L	<0,01		12,4	<0,01		≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L	6		7	6			mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L	<0,05		<0,05	<0,05			mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L	<30		<10	<10			mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L	<5		<3	<3			mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES								
Al (Aluminium)	µg/L		13	<10	12	<5	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L			<2	<2			µg/L
Se (Sélénium)	µg/L			<2	<2			µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<1	<0,2	<0,2	<0,2	0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L	73		69	67,6			mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,0025	<0,010	<0,010	<0,010	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L		<2	<2	<2	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	<100	7	4	6	4	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L	23,6		23	25,9		≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	<25	<2	<2	<2	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<5	2	2	2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	3,7		3,4	3,9		<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	22,3		18,1	22		≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,15	0,132	0,116	0,088	0,154	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : 1^{er} trimestre

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
Piézomètre							
date prélèvement :		30/01/18					
météo :		couvert					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-1,6	Artésien	-0,8	-0,55		m
profondeur du prélèvement	m	-12	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,5	7	7,1	7,2	6,5 à 9	
Température	°C	11,8	7	13	12,6	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		32	30	30	31		
Résistivité	ohm.cm	1684	1603	1664	1656		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	27,7	27,2	27,4	27,7		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	25,2	21,9	26,5	26,6		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	3,1	0,4	0,6	0,4		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	9,5	37,1	10,6	12,3	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	27	44	32	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	427	17	93	13	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	0,2	4,8	0,2	<0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	325	8	75	7	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	20	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,010	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<2	3	<2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<2	<2	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L					<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L					≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,16	0,281	0,094	0,132	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : 2^e trimestre

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
Piézomètre							
date prélèvement :		10/04/18					
météo :		couvert					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-1,2	Artésien	-0,7	-0,2		m
profondeur du prélèvement	m	-10	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,4	7	7,3	7,3	6,5 à 9	
Température	°C	12	11,8	13,6	13	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		29	29	31	27		
Résistivité	ohm.cm	0	1587	1642	1623		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	21,1	26,2	26,4	26,7		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	20,4	21,6	26,2	26,6		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	12	0,5	0,5	0,5		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	1,8	37	11,2	12,4	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	0,33	0,12	0,07	0,14	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	15	44	32	32	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	1292	17150	17	<10	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<0,2	8,4	<0,2	<0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	17	7	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	0,025	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	1316	12150	12	4	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	228	250	<2	<2	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	3	18	<2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	2	6	<2	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L					<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L					≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,015	0,486	0,025	0,116	≤ 3	mg/L



- Activités autorisées / 02
- Bilan des déchets traités / 03
- Suivi des eaux souterraines / 06
- Suivi des eaux superficielles / 18
- Suivi des lixiviats / 27
- Bilan hydrique / 29
- Suivi du biogaz / 30
- Le bioréacteur / 32
- Unité de valorisation / 33
- Lutte contre les odeurs / 34
- Lutte contre les nuisibles / 35
- Intégration paysagère / 36
- Biodiversité / 37
- Incidents et accidents / 38
- Faits marquants / 40
- Prévisions 2019 / 46
- Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : 3^e trimestre

(*) Analyse quadriennale

Piézomètre date prélèvement : météo :	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
		10/07/18 soleil					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-2,4	Artésien	-1,05	-0,8		m
profondeur du prélèvement	m	-10	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,5	7,1	7,1	7,2	6,5 à 9	
Température	°C	12,8	12,4	14,5	13,9	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		34	33	28	32		
Résistivité	ohm.cm	1631	1610	1664	1684		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	25,4	25,9	24,8	27		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	25,4	22	26,3	26,4		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,7	0,4	0,3	0,3		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	28,2	38,2	10,8	12,6	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	0,12	0,1	0,09	0,18	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	3,4	45	34	31	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	4137	14	19	12	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	0,2	4	<0,2	<0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	5	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,010	0,011	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	2999	7	89	6	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	86	<2	<2	<2	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	2	3	<2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	3	<2	12	<2	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L	4,9	3,4	3,8	3,9	<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L	17,9	21,4	21,9	22	≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,035	0,232	0,025	0,088	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Résultats d'analyse : 4^e trimestre

(*) Analyse quadriennale

	Unité	Amont hydraulique		Aval hydraulique		Norme de potabilité	Unité
		C4	C5	C1	C3		
Piézomètre							
date prélèvement :		11/10/18					
météo :		Nuageux					
NIVEAU							
piézométrique avant prélèvement	m	-2,7	Artésien	-0,65	-0,66		m
profondeur du prélèvement	m	-10	0	-10	-12		m
PHYSICO-CHIMIE							
pH		7,4	7	7,3	7,5	6,5 à 9	
Température	°C	13,7	12,8	14	13,7	≤ 25	°C
Potentiel d'oxydo-réduction		31	31	34	32		
Résistivité	ohm.cm	1603	1555	1656	1647		ohm.cm
TH (Titre Hydrotimétrique)	°F	26,3	25,5	26,3	26,6		°F
TAC (Titre Alcalimétrique Complet)	°F	25,2	22,2	26,2	26,5		°F
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	0,4	0,5	0,4	0,3		mg/L
NO3 (Nitrates)	mg/L	28,3	38,6	10,5	12,6	≤ 50	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	mg/L	0,06	0,3	<0,05	<0,05	≤ 0,1	mg/L
Cl (Chlorures)	mg/L	34	45	31	30	≤ 250	mg/L
NO2 (Nitrites) (*)	mg/L					≤ 0,1	mg/L
SO4 (Sulfates) (*)	mg/L						mg/L
PO4 (Orthophosphates) (*)	mg/L						mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène) (*)	mg O2/L						mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours) (*)	mg O2/L						mg O2/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	1024	<5	48	<5	≤ 200	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	0,2	6,3	0,3	0,2	≤ 5	µg/L
Ca (Calcium) (*)	mg/L						mg/L
Cr (Chrome)	µg/L	2	<1	<1	<1	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,005	0,006	<0,005	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<1	<1	<1		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	876	<2	38	4	≤ 200	µg/L
Mg (Magnésium) (*)	mg/L					≤ 50	mg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	28	<1	1	<1	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,10	<0,10	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<2	3	1	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<2	<1	<1	1	≤ 10	µg/L
K (Potassium) (*)	mg/L					<12	mg/L
Na (Sodium) (*)	mg/L					≤ 200	mg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,038	0,339	0,035	0,154	≤ 3	mg/L



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

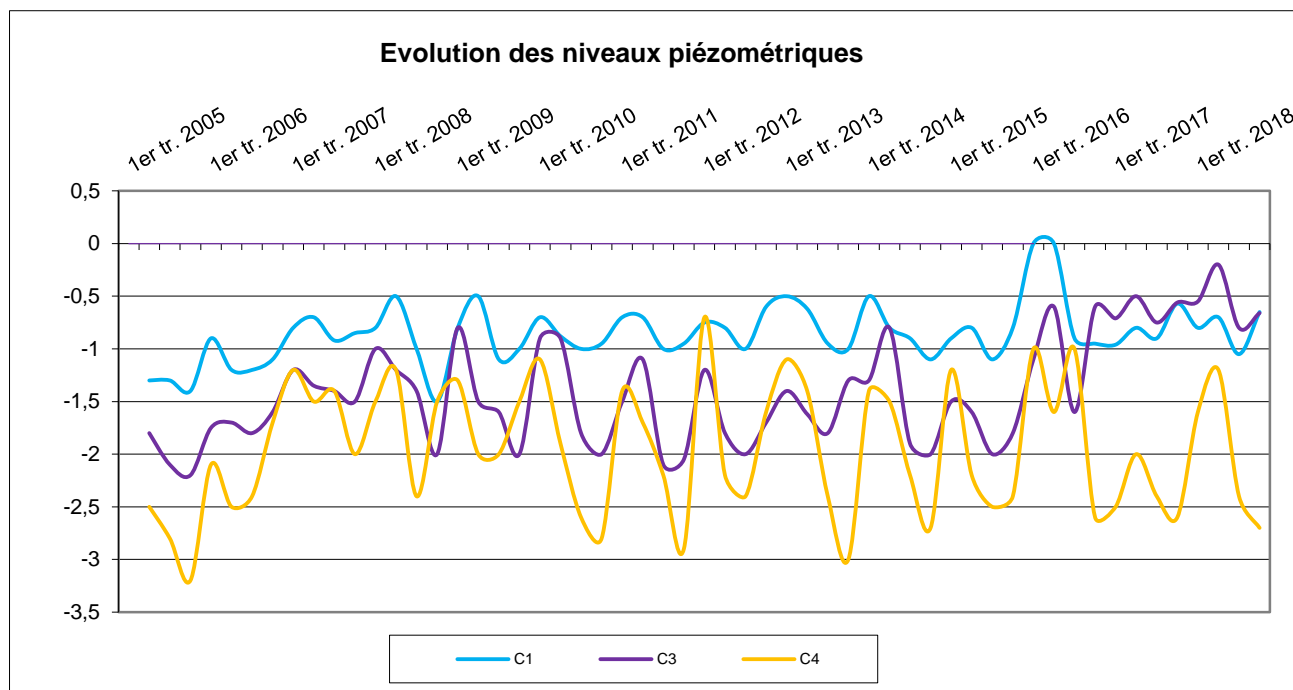
Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Relevé des niveaux piézométriques

Le piézomètre C5 est artésien. La vanne n'est ouverte que pour les besoins du prélèvement.

Date	Amont hydraulique		Aval hydraulique	
	C4	C5	C3	C1
30/01/2018	-1,6	Artésien	-0,55	-0,8
10/04/2018	-1,2	Artésien	-0,2	-0,7
10/07/2018	-2,4	Artésien	-0,8	-1,05
11/10/2018	-2,7	Artésien	-0,66	-0,65



Le niveau moyen des piézomètres subit les variations saisonnières dues aux précipitations plus importantes en période hivernale. Le piézomètre C5 étant artésien, il n'est pas représenté sur le graphique.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

— Seuil de potabilité

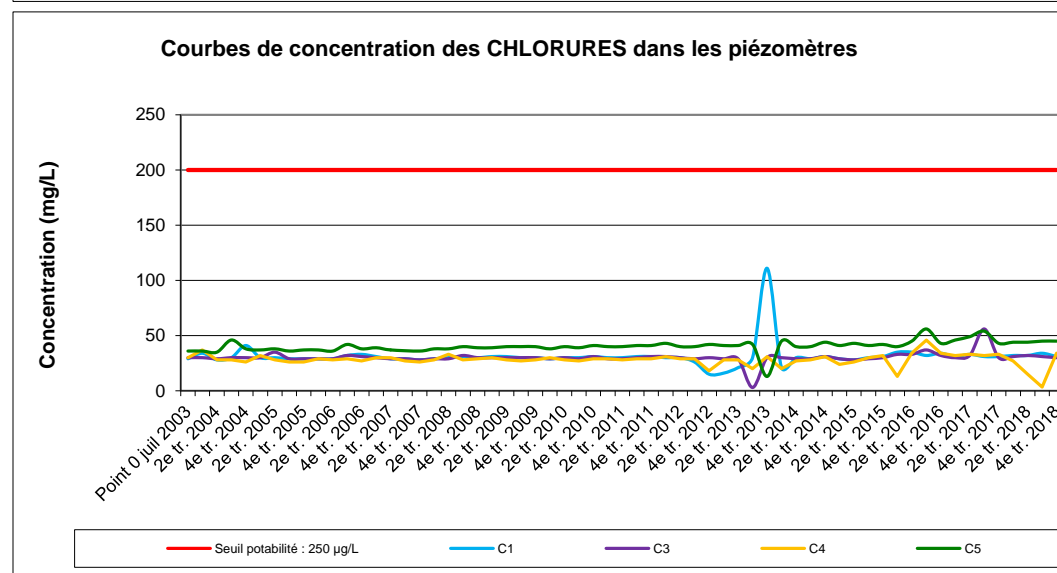
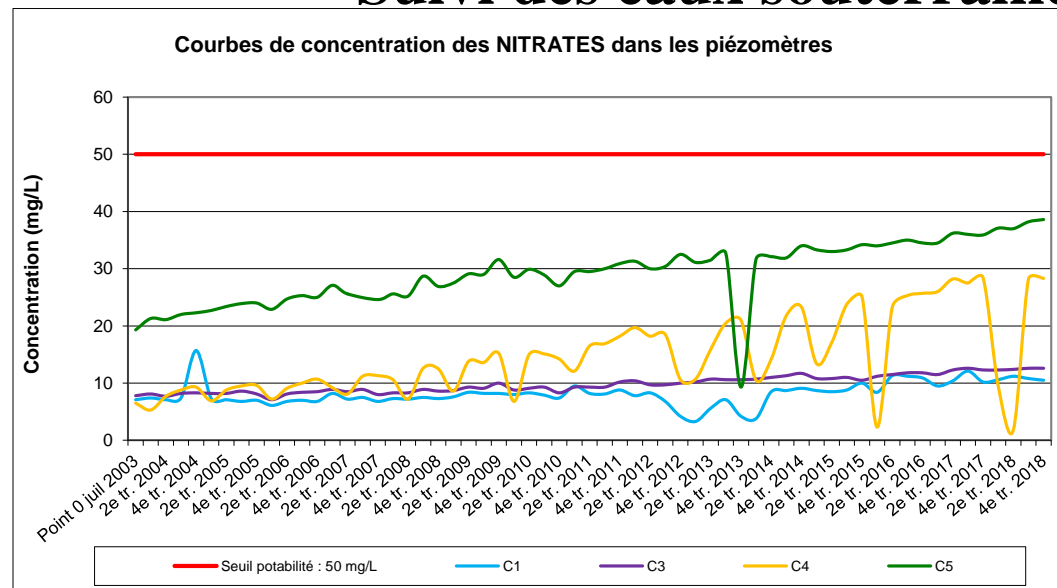
— C1

— C3

— C4

— C5

Suivi des eaux souterraines



Les concentrations par piézomètre en nitrates et chlorures restent toutes inférieures au seuil de potabilité. Les concentrations en chlorures sont stables. Les concentrations en nitrates, depuis le début du suivi des eaux souterraines, sont en constante hausse.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

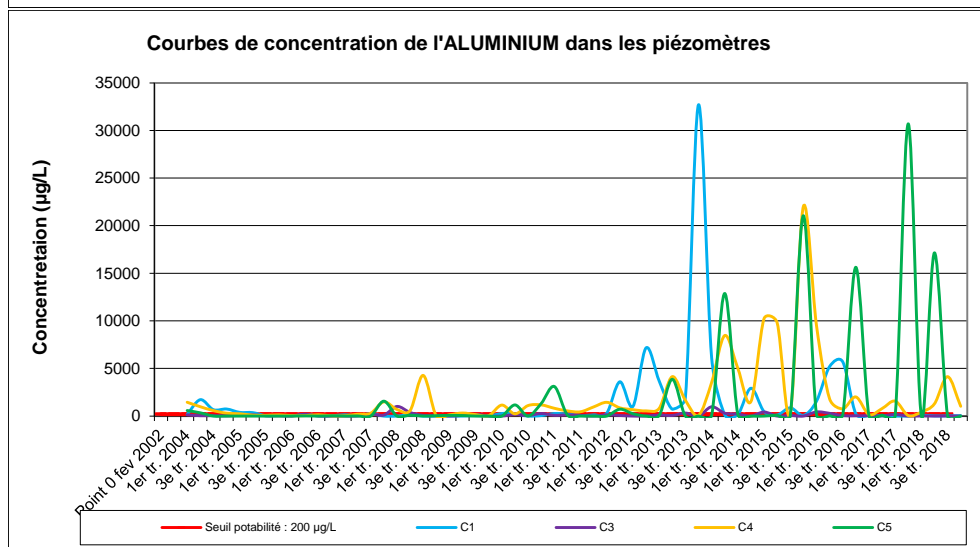
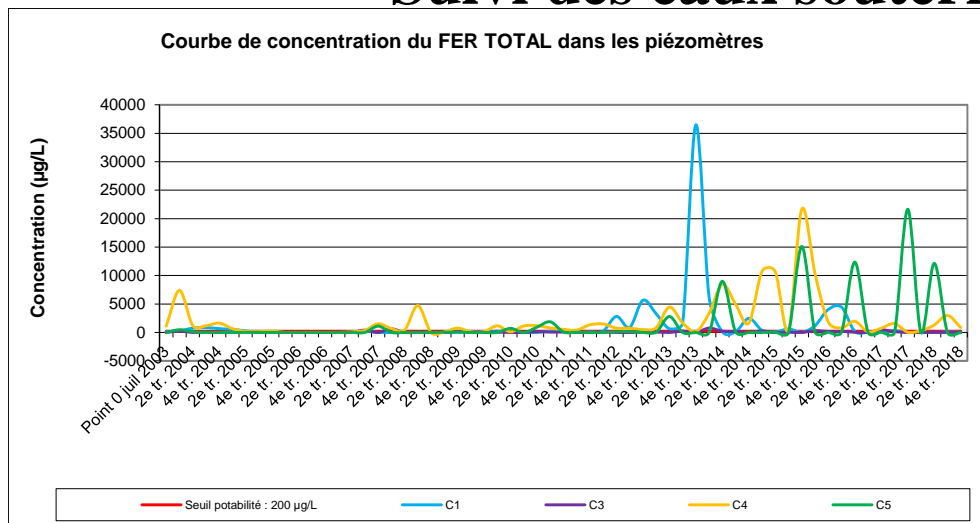
— Seuil de potabilité

— C1

— C3

— C4

— C5



Les concentrations importantes en Fer, Aluminium et Manganèse sont à priori liées à la nature très argileuse des sols, où ces métaux sont présents naturellement en fortes quantités. Cela s'est constaté sur les valeurs des piézomètres 4 et 5 pour le 2^{ème} trimestre. Les fortes variations observées sont probablement liées aux conditions de prélèvement, à la configuration de la nappe à ce moment précis et à la présence de travaux à proximité du piézomètre au moment du prélèvement.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 07

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

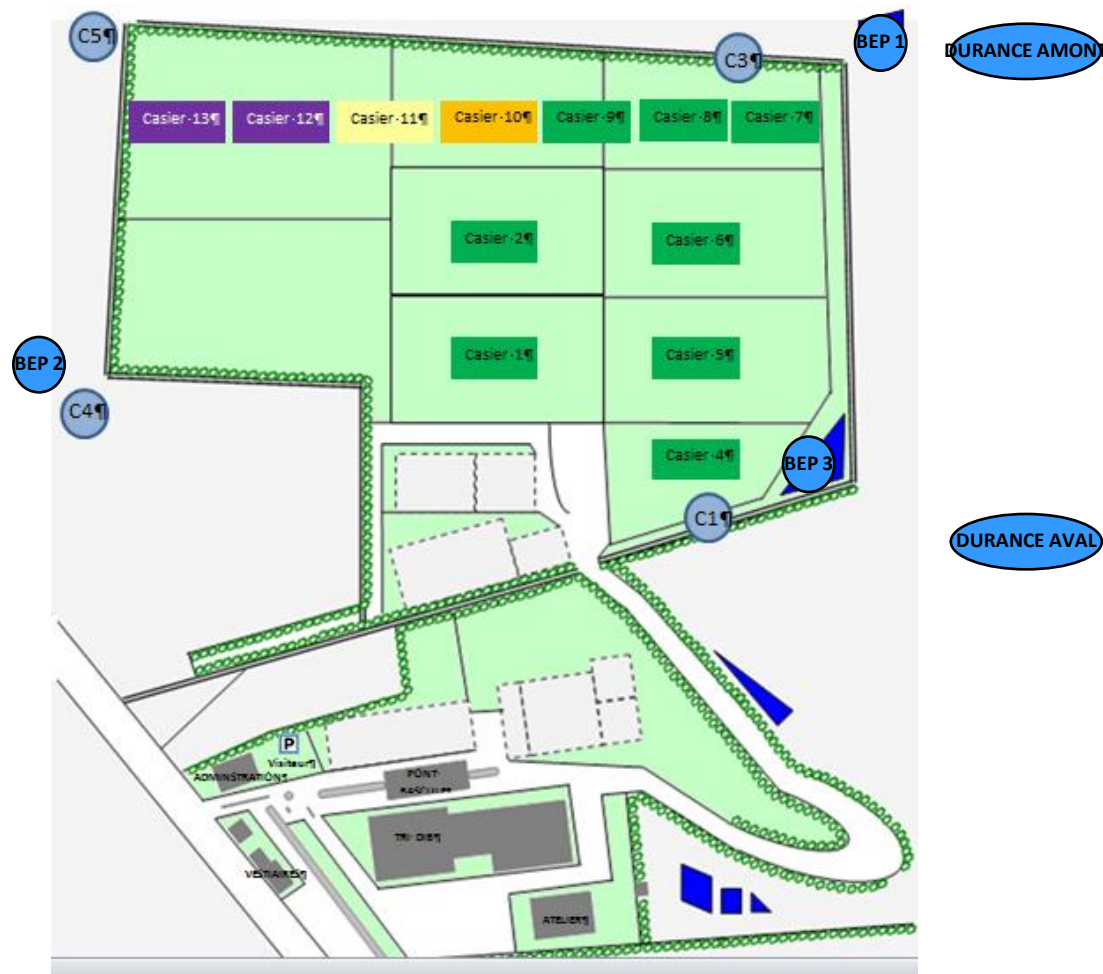
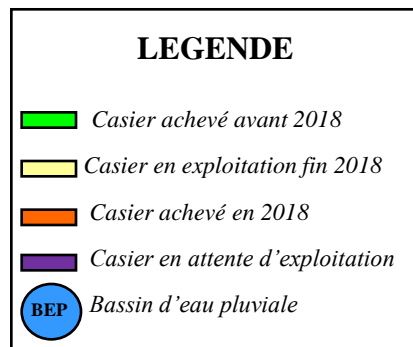
Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Plan de localisation des points de prélèvement

Les eaux superficielles sont les eaux de ruissellement interne récupérées dans les bassins d'eau pluviale et l'eau de la rivière « La Durance » qui borde le site. L'article 34.1 et 34.2 de l'arrêté préfectoral du 15 février 2008 fixe leur programme d'auto surveillance.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

**Bassin d'eau
pluviale**

BEP 1	date prélèvement :	Unité	Seuil de l'arrêté	1er tr. 30/01/18 Nuageux	2e tr. 10/04/18 couvert	3e tr. 10/07/18 soleil	4e tr. 11/10/18 nuageux	Norme de potabilité	
PHYSICO-CHIMIE									
	pH (terrain)		5,5 à 8,5	8,1	9,5	8,5	7,7	6,5 à 9	
	Température	°C	< 30	9,4	12	19,8	14,9	≤ 25	
	MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	< 30	33	23	24	51		
	COT (Carbone Organique Total)	mg/L	< 70	7,3	13	13	6,7		
	DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	< 125	<30	31	37	20		
	DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	< 30	<3	4	4	4		
	Azote global	mg/L	<30	3,9	3,1	2,5	2,5		
	Azote Kjeldahl	mg/L		2,4	1,8	2,5	2,3		
	Nitrites	mg/L		0,16	0,12	0,02	0,12		
	Nitrates	mg/L		6,3	5,7	<0,5	0,7		
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES									
	Hydrocarbures totaux	mg/L	<10	<0,10	0,15		<0,10		≤ 10
BEP 3	date prélèvement :	Unité	Seuil de l'arrêté	1er tr. 30/01/18 Nuageux	2e tr. 10/04/18 couvert	3e tr. 10/07/18 soleil	4e tr. 11/10/18 nuageux	Norme de potabilité	
PHYSICO-CHIMIE									
	pH (terrain)		5,5 à 8,5	7,8	7,8	8,3	8,9	6,5 à 9	
	Température	°C	< 30	10,7	12,3	21,7	14,6	≤ 25	
	MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	< 30	9	7	3	17		
	COT (Carbone Organique Total)	mg/L	< 70	15	13		17		
	DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	< 125	42	27	<30	55		
	DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	< 30	<3	<3	<3	9		
	Azote global	mg/L	<30	13,6	7,4	6,7	13,9		
	Azote Kjeldahl	mg/L		11	5,2	3,7	11		
	Nitrites	mg/L		0,3	0,32	1,21	1,45		
	Nitrates	mg/L		11	9,1	11,6	10,9		
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES									
	Hydrocarbures totaux	mg/L	<10	<0,10	<0,10	<0,1	<0,10		≤ 10
	Amiante					absence			

Les concentrations en Matières En Suspension ont légèrement dépassé le seuil de l'arrêté dans le BEP 1 au 1^{er} et 4^{ème} trimestre. Celles-ci s'expliquent en partie par les travaux d'assainissement et de préparation de la piste périphérique au nord-est du site derrière les casiers 12 et 13.

D'autre part comme les années précédentes, les eaux pluviales se chargent en Matières En Suspension sur les surfaces du site (casiers en cours d'ensemencement et autres surfaces).

Un nettoyage des fossés a permis d'éliminer les matières potentiellement sources d'azote (résidus fauchage, feuilles...).

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

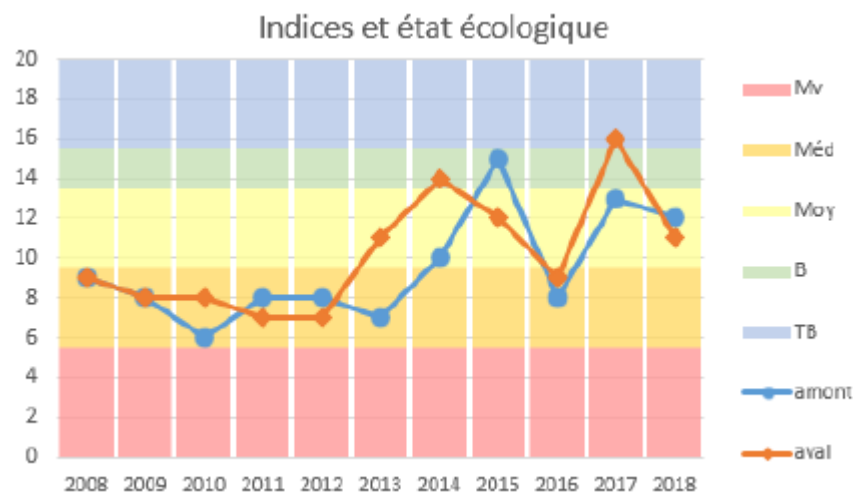
Eaux du ruisseau « La Durance »

L'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) est une étude basée sur le recensement des macro-invertébrés d'eau douce, marqueurs de la qualité de l'eau.

L'étude a été réalisée le 03 septembre 2018 suivant la norme AFNOR T90-350.



Les résultats obtenus en amont sont moyens (12/20) et moyens en aval (11/20). Il n'y a donc pas d'écart entre l'amont et l'aval du site. Le rapport d'analyse de l'IBGN est présenté en ANNEXE 1.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

**Durance
amont**

							Point complémentaire en amont hydraulique du site
date prélèvement :	Unité	Point zéro	1er sem.	2e sem.	Norme de	Unité	2e sem.
météo :		23/07/03	30/01/18	10/07/18	potabilité		05/07/17
		Beau	nuageux	soleil			soleil
PHYSICO-CHIMIE							
pH (terrain)			7,6	8	6,5 à 9		7,5
Température	°C		9,8	16,5	≤ 25	°C	16,3
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	920	36	11		mg/L	15
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	27,4	6	6		mg/L	4
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	315	<30	<10		mg O2/L	<30
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	50	<3	<3		mg O2/L	<5
Azote global	mg/L	14	5,3	7,1		mg/L	5,5
NO3 (nitrates)	mg/L	0,5	17,6	26,7	≤ 50	mg/L	20,4
NO2 (nitrites)	mg/L	0,03	0,16	0,11	≤ 0,1	mg/L	0,12
Azote Kjeldahl	mg/L	14	1,3	1	≤ 1	mg/L	0,9
P (Phosphore total)	mg/L	2,4	0,37	0,81		mg/L	0,91
Fluorures	mg/L	0,8	0,078	0,084		µg/L	0,106
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	µg/L	4040	861	316	≤ 200	µg/L	102
As (Arsenic)	µg/L	<50	3	3	≤ 10	µg/L	7
Cd (Cadmium)	µg/L	<20	1,6	1,7	≤ 5	µg/L	3,4
Cr (Chrome)	µg/L	<40	<2	<2	≤ 50	µg/L	<0,5
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,05	<0,010		≤ 2	mg/L	0,003
Sn (Etain)	µg/L	<40	<2	<2		µg/L	<0,5
Fe (Fer)	µg/L	13215	962	373	≤ 200	µg/L	<2
Mn (Manganèse)	µg/L	1370	92	56	≤ 50	µg/L	75
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,1	<0,1	≤ 1	µg/L	<0,10
Ni (Nickel)	µg/L	<100	2	2	≤ 20	µg/L	3
Pb (Plomb)	µg/L	40	36	2,3	≤ 10	µg/L	28
Zn (Zinc)	mg/L	0,115	0,081	0,143	≤ 3	mg/L	0,3
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES							
Phénols	µg/L	<25	<25	<25		µg/L	<25
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	<10	≤ 50	µg/L	<10
Hydrocarbures totaux	mg/L	43,9	<0,10			mg/L	<0,10
AOX	µg/L	12	<50			µg/L	<50

Durance aval

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

date prélèvement : météo :	Unité	Point zéro	1er sem.	2e sem.	Norme de potabilité	Unité
		23/07/03	30/01/18	10/07/18		
PHYSICO-CHIMIE						
pH (terrain)			7,6	8,1	6,5 à 9	
Température	°C		10,9	18,7	≤ 25	°C
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	140	18	11		mg/L
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	5,5	5,9	2,6		mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	100	<30	10		mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	6	<3	<3		mg O2/L
Azote global	mg/L	3	5,2	6,9		mg/L
NO3 (nitrates)	mg/L	0,05	17,1	24,7	≤ 50	mg/L
NO2 (nitrites)	mg/L	0,02	0,16	0,24	≤ 0,1	mg/L
Azote Kjeldahl	mg/L	3	1,3	1,2	≤ 1	mg/L
P (Phosphore total)	mg/L	0,24	0,34	0,7		mg/L
Fluorures	mg/L	0,71	0,078	0,083		µg/L
METAUX ET METALLOÏDES						
Al (Aluminium)	µg/L	2740	759	317	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L	<50	2	3	≤ 10	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	<20	1,3	1,4	≤ 5	µg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<40	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,05	<0,010		≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<40	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	2755	876	432	≤ 200	µg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	170	90	65	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<1	<0,10	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	<100	2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	<40	29	23	≤ 10	µg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,11	0,072	0,082	≤ 3	mg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Phénols	µg/L	<25	<25	<25		µg/L
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	<10	≤ 50	µg/L
Hydrocarbures totaux	mg/L	6,2	<0,10			mg/L
AOX	µg/L	12	<50			µg/L

Durance – 1^{er} semestre

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

	Unité	DURANCE Amont	DURANCE Aval	Norme de potabilité	Unité
date prélèvement :		30/01/18			
météo :		nuageux			
PHYSICO-CHIMIE					
pH (terrain)		7,6	7,6	6,5 à 9	
Température	°C	9,8	10,9	≤ 25	°C
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	36	18		mg/L
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	6	5,9		mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	<30	<30		mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	<3	<3		mg O2/L
Azote global	mg/L	5,3	5,2		mg/L
NO3 (nitrates)	mg/L	17,6	17,1	≤ 50	mg/L
NO2 (nitrites)	mg/L	0,16	0,16	≤ 0,1	mg/L
Azote Kjeldahl	mg/L	1,3	1,3	≤ 1	mg/L
P (Phosphore total)	mg/L	0,37	0,34		mg/L
Fluorures	µg/L	0,078	0,078		µg/L
METAUX ET METALLOÏDES					
Al (Aluminium)	µg/L	861	759	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L	3	2	≤ 10	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	1,6	1,3	≤ 5	µg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L	<0,010	<0,010	≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	962	876	≤ 200	µg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	92	90	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,1	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	36	29	≤ 10	µg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,081	0,072	≤ 3	mg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Phénols	µg/L	<25	<25		µg/L
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	≤ 50	µg/L
Hydrocarbures totaux	mg/L	<0,10	<0,10		mg/L
AOX	µg/L	<50	<50		µg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Durance – 2nd semestre

date prélèvement : météo :	Unité	DURANCE Amont	DURANCE Aval	Norme de potabilité	Unité
		10/07/18			
		soleil			
PHYSICO-CHIMIE					
pH (terrain)		8	8,1	6,5 à 9	
Température	°C	16,5	18,7	≤ 25	°C
MEST (Matières en Suspension Totale)	mg/L	11	11		mg/L
COT (Carbone Organique Total)	mg/L	6	2,6		mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	mg O2/L	<10	10		mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	mg O2/L	<3	<3		mg O2/L
Azote global	mg/L	7,1	6,9		mg/L
NO3 (nitrates)	mg/L	26,7	24,7	≤ 50	mg/L
NO2 (nitrites)	mg/L	0,11	0,24	≤ 0,1	mg/L
Azote Kjeldahl	mg/L	1	1,2	≤ 1	mg/L
P (Phosphore total)	mg/L	0,81	0,7		mg/L
Fluorures	µg/L	0,084	0,083		µg/L
METAUX ET METALLOÏDES					
Al (Aluminium)	µg/L	316	317	≤ 200	µg/L
As (Arsenic)	µg/L	3	3	≤ 10	µg/L
Cd (Cadmium)	µg/L	1,7	1,4	≤ 5	µg/L
Cr (Chrome)	µg/L	<2	<2	≤ 50	µg/L
Cu (Cuivre)	mg/L			≤ 2	mg/L
Sn (Etain)	µg/L	<2	<2		µg/L
Fe (Fer)	µg/L	373	432	≤ 200	µg/L
Mn (Manganèse)	µg/L	56	65	≤ 50	µg/L
Hg (Mercure)	µg/L	<0,1	<0,10	≤ 1	µg/L
Ni (Nickel)	µg/L	2	2	≤ 20	µg/L
Pb (Plomb)	µg/L	2,3	23	≤ 10	µg/L
Zn (Zinc)	mg/L	0,143	0,082	≤ 3	mg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Phénols	µg/L	<25	<25		µg/L
CN (Cyanures libres)	µg/L	<10	<10	≤ 50	µg/L
Hydrocarbures totaux	mg/L				mg/L
AOX	µg/L				µg/L

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

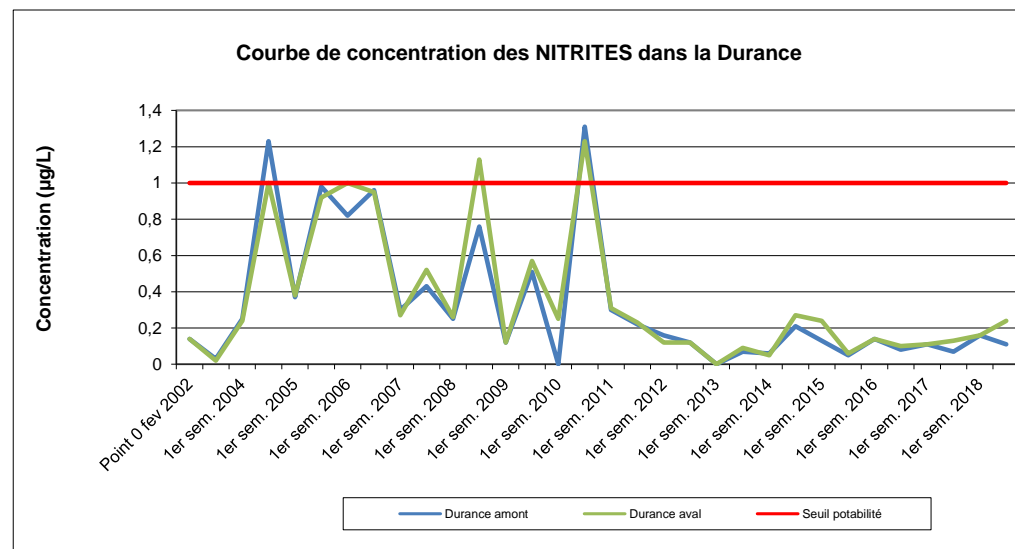
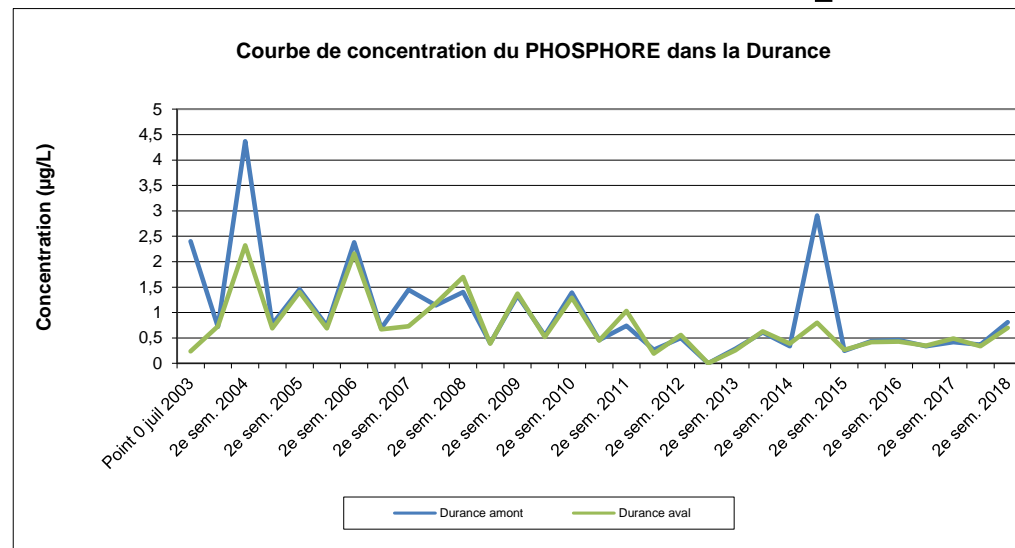
Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

— **Seuil potabilité**
 — **Durance amont**
 — **Durance aval**



Les concentrations en phosphore subissent les variations saisonnières habituelles, alors que celles des nitrites ont toujours tendance à diminuer.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

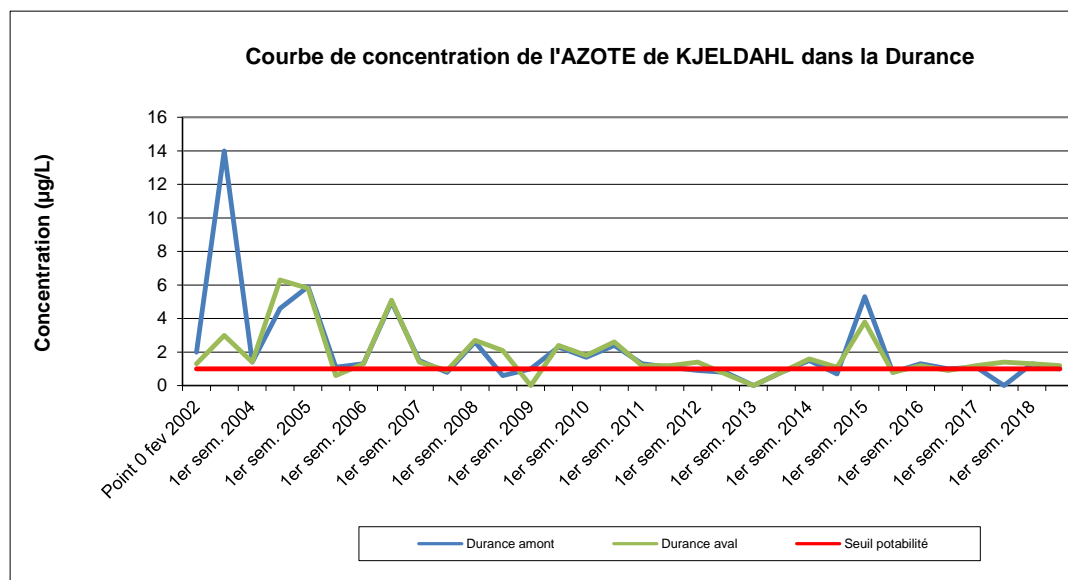
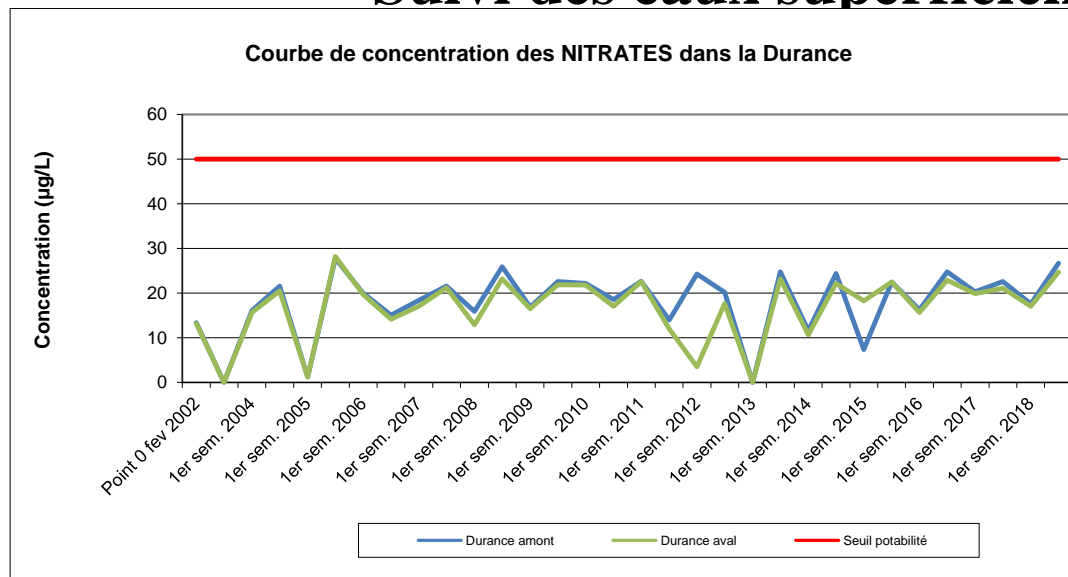
Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Courbes de dosage des éléments dans l'eau

— **Seuil potabilité**
— **Durance amont**
— **Durance aval**



Les courbes de concentration amont et aval subissent les mêmes variations périodiques et témoignent de l'absence d'impact du centre de stockage sur la qualité des eaux de la Durance.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

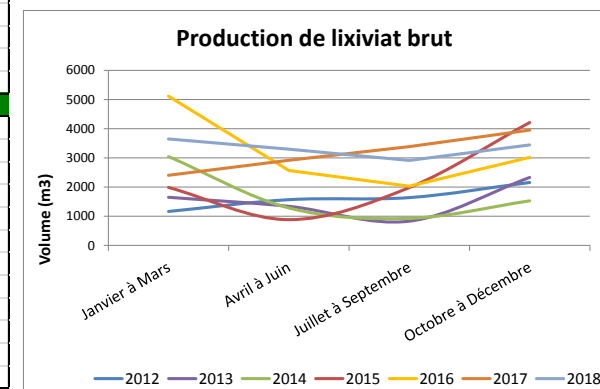
Certification environnementale / 47

Lixiviats bruts

Il est procédé à une analyse semestrielle de la qualité des lixiviats bruts. Le laboratoire de prélèvement et d'analyses avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années a effectué un prélèvement supplémentaire sur les lixiviats bruts et un de moins sur les lixiviats traités.

date prélèvement : météo :	Méthode	Unité	1er tr. 30/01/18 couvert	2e tr.	3e tr. 10/07/18 soleil	4e tr. 18/12/18 pluvieux
PHYSICO-CHEMIE						
pH (terrain)	NF T 90-008		7,7		7,9	7,3
Température		°C	20,6		22,2	17,6
Résistivité	Appareil portatif étalonné	ohm.cm	59		52	97
Conductivité		µS/cm	16839		19 282	10 278
MEST (Matières en Suspension Totale)	NF EN 872	mg/L	26		89	13
COT (Carbone Organique Total)	NF EN 1484	mg/L	1235		290	440
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	NF T 90-101	mg O2/L	3366		3827	1668
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	NF EN 1899-1	mg O2/L	170		190	66
Azote global	Métho de par calcul	mg/L	1585,6		1936,6	899,6
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	mg/L	1616		1932	930
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	NF EN ISO 11732	mg/L	2037		1765	1153
P (Phosphore total)	Méthode interne	mg/L	33,8		37,5	22,1
Fluorures	NF T 90-004	mg/L	0,678		0,648	0,405
Nitrites	ISO 15923-1	mg/L	<0,1		<0,2	<0,1
Nitrates	NF EN 10304-1	mg/L	<0,5		21,8	<0,5
METEAUX ET METALLOÏDES						
Al (Aluminium)	NF EN ISO 1885	µg/L	2025		1759	1059
As (Arsenic)	NF EN ISO 1885	µg/L	320		279	147
Cd (Cadmium)	NF EN ISO 1885	µg/L	<1		<1	1,4
Cr (Chrome)	NF EN ISO 1885	µg/L	660		736	363
Cu (Cuivre)	NF EN ISO 1885	mg/L	0,023		0,028	0,014
Sn (Etain)	NF EN ISO 1885	µg/L	52		81	28
Fe (Fer)	NF EN ISO 1885	µg/L	3910		7500	4540
Mn (Manganèse)	NF EN ISO 1885	µg/L	699		606	555
Hg (Mercure)	NF EN 1483	µg/L	0,15		0,36	<0,10
Ni (Nickel)	NF EN ISO 1885	µg/L	144		189	78
Pb (Plomb)	NF EN ISO 1885	µg/L	9		15	5
Zn (Zinc)	NF EN ISO 1885	mg/L	0,054		0,094	0,038
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Phénols	XP T 90-109	µg/L	0,045		<0,025	0,032
CN (Cyanures libres)	NF T90-107	µg/L	64		<10	64
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/L	0,15		0,36	<0,10
AOX	NF EN ISO 9562	µg/L	231		718	201

Période	Volume produit de lixiviat brut (m3)
Janvier à Mars	3647
Avril à Juin	3294
Juillet à Septembre	2910
Octobre à Décembre	3441
Total annuel	13293



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 20

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

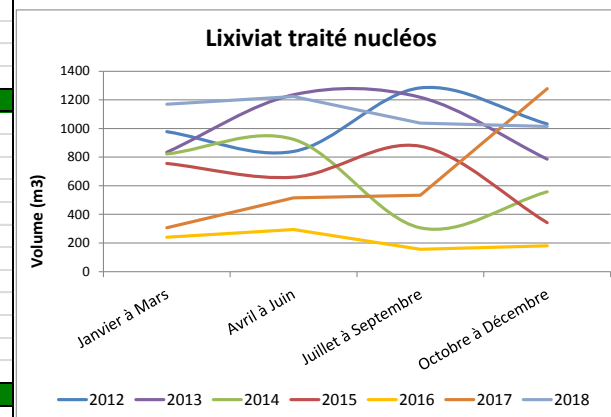
Certification environnementale / 47

Effluents traités

Conformément à l'article 11 de l'arrêté complémentaire du 25 août 2011, l'analyse de la qualité des lixiviats traités est trimestrielle. Le laboratoire de prélèvement et d'analyses avec lequel nous travaillons depuis plusieurs années a effectué un prélèvement supplémentaire sur les lixiviats bruts et un de moins sur les lixiviats traités.

date prélèvement : météo :	Méthode	Unité	1er tr. 30/01/18 couvert	2e tr.	3e tr. 10/07/18 soleil	4e tr. 18/12/18 pluvieux	Unité
PHYSICO-CHIMIE							
pH (terrain)	NF T 90-008		8		7,9	8,3	
Température		°C	9,1		14,6	8,2	°C
Résistivité	Appareil portatif étalonné	ohm.cm			130	173	ohm.cm
Conductivité		µS/cm	2805		7670	5788	
MEST (Matières en Suspension Totale)	NF EN 872	mg/L	22		21	27	mg/L
COT (Carbone Organique Total)	NF EN 1484	mg/L	265		6,7	290	mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	NF T 90-101	mg O2/L	487		1657	919	mg O2/L
DBO5 (Demande Biologique en Oxygène à 5 jours)	NF EN 1899-1	mg O2/L	38		78	42	mg O2/L
Azote global	Méthode par calcul	mg/L	142,1		514,8	421,6	mg/L
Azote Kjeldahl	NF EN 25663	mg/L	203		667	452	mg/L
NH4 (Ammonium = Ammoniaque)	NF EN ISO 11732	mg/L	259,9		736	712	mg/L
P (Phosphore total)	Méthode interne	mg/L	4,73		14,5	9,4	mg/L
Fluorures	NF T 90-004	mg/L	0,131		0,301	0,296	mg/L
Nitrites	ISO 15923-1	mg/L	<0,02		<0,05	<0,1	mg/L
Nitrates	NF EN 10304-1	mg/L	<0,5		<0,5	<0,5	mg/L
METAUX ET METALLOÏDES							
Al (Aluminium)	NF EN ISO 11885	µg/L	561		901	797	µg/L
As (Arsenic)	NF EN ISO 11885	µg/L	42		141	75	µg/L
Cd (Cadmium)	NF EN ISO 11885	µg/L	<1		<1	<1	µg/L
Cr (Chrome)	NF EN ISO 11885	µg/L	111		321	194	µg/L
Cu (Cuivre)	NF EN ISO 11885	mg/L	0,014		0,005	0,011	mg/L
Sn (Etain)	NF EN ISO 11885	µg/L	9		22	13	µg/L
Fe (Fer)	NF EN ISO 11885	µg/L	965		2064	2460	µg/L
Mn (Manganèse)	NF EN ISO 11885	µg/L	173		434	262	µg/L
Hg (Mercure)	NF EN 1483	µg/L	<0,10		<0,10	<0,10	µg/L
Ni (Nickel)	NF EN ISO 11885	µg/L	31		88	56	µg/L
Pb (Plomb)	NF EN ISO 11885	µg/L	5		4	4	µg/L
Zn (Zinc)	NF EN ISO 11885	µg/L	0,048		0,042	0,06	µg/L
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES							
Phénols	XP T 90-109	µg/L	0,042		0,072	0,12	µg/L
CN (Cyanures libres)	NF T90-107	µg/L	11		15	52	µg/L
Hydrocarbures totaux	NF EN ISO 9377-2	mg/L	0,13				mg/L
AOX	NF EN ISO 9562	µg/L	60		213	266	µg/L

Période	Volume produit de lixiviat traité (m3)
Janvier à Mars	1170
Avril à Juin	1224
Juillet à Septembre	1038
Octobre à Décembre	1014
Total annuel	4446



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

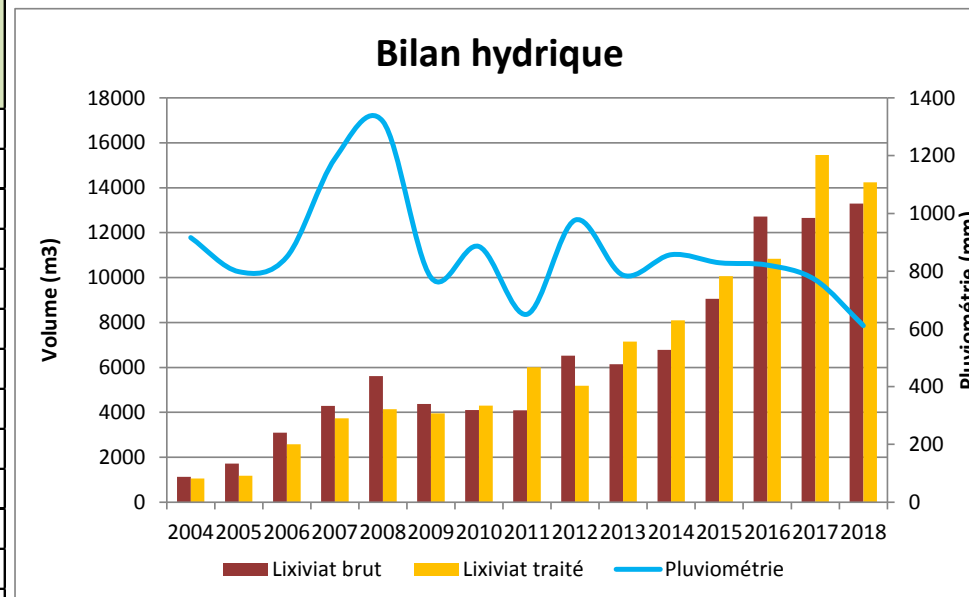
Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Les éléments nécessaires au calcul du bilan hydrique sont recherchés auprès de la station METEOFRANCE la plus proche du site, à Ste Marie du Mont (depuis 2009).

Mois	Précipitations (mm)	Humidité relative (%)
Janvier	85	91%
Février	40	82%
Mars	85	88%
Avril	52	87%
Mai	24	75%
Juin	24	77%
Juillet	25	76%
Août	32	84%
Septembre	24	80%
Octobre	63	85%
Novembre	54	87%
Décembre	103	90%
TOTAL	611	83%



La production de lixiviat brut est importante et dans le même ordre d'idée qu'en 2016 : 13 293 m³.

4 446 m³ de lixiviats ont été traités in situ par le biais des Nucleos. Le reste du volume produit a été utilisé pour la réinjection (cf. chapitre *bioréacteur*). Le mouillage a été arrêté au 30 juin 2016 du fait de l'évolution de la réglementation.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Installation de captation du biogaz

L'installation de captage du biogaz est opérationnelle depuis le 20 mai 2005, et le système d'enregistrement des paramètres, depuis le 6 juin 2005. Une mesure de la qualité du biogaz est réalisée tous les mois :

Paramètres	Unité	30/01/2018	20/02/2018	29/03/2018	20/04/2018	18/05/2018	25/06/2018	26/07/2018	17/08/2018	21/09/2018	26/10/2018	23/11/2018	24/12/2018
H2S	ppm	2 570	3 200	2 760	4 170	2 533	3 215	3 450	3 170	3 027	3 598	2 867	2 760
H2	ppm	285	275	203	490	435	330	560	400	390	282	290	210
NO2	ppm	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
H2O	%	89,7	88,2	93,4	95,4	81,0	81,1	73,2	84,7	87,2	86,7	88,7	89,3

La concentration en H2S a atteint un pic sur l'année 2016. Ce paramètre est un marqueur du pouvoir olfactif du biogaz. C'est une tendance de fond observée sur de très nombreux centres de stockage.

Cette augmentation pourrait être expliquée par la présence de plâtre au sein des encombrants et DIB réceptionnés.

Une unité de traitement de l'H2S présent dans le biogaz a été installée en avril 2016 et vient ainsi compléter le dispositif existant. Elle permet d'abattre l'H2S en dessous de 500 ppm.

Le travail auprès des apporteurs a permis pour 2017 et 2018 une inversion de la tendance et un retour vers des teneurs à moins de 4000 ppm.

Le biogaz capté est dirigé vers les moteurs de valorisation électrique, et lorsque ces derniers sont en arrêt technique, vers la torchère.



	Volume (Nm3)	Répartition
Biogaz capté	7 210 823	100,0%
Biogaz valorisé par les moteurs	7 125 625	98,8%
Biogaz brûlé par la torchère	85 198	1,2%

La part de biogaz valorisé s'élève cette année à 98,8%.

Le volume de biogaz torché a, quant à lui, été divisé par 2,1 par rapport à 2017.

Un gros travail de maintenance est mené afin d'assurer un taux de disponibilité satisfaisant : 97% en 2018.

Pour rappel, depuis le démarrage de la cogénération le 27 septembre 2010, la chaudière du process de traitement des lixiviats ne consomme plus de biogaz. La totalité de la valorisation se fait à travers les moteurs électriques.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Installation de combustion

Le contrôle des rejets de la torchère a été effectué par la société EUROPOLL les 11 et 12 juillet 2018, dont le rapport figure en ANNEXE 2 .

Éléments	Unité	Rejet torchère Juillet 2018	Seuil (Arrêté Préfectoral)
HCl	mg/Nm ³	1,3	50
HF		0,6	5
SO _x		20	300
H ₂ S		<0,01	-
RSH		<0,07	-
CO		<2	150
NO _x		46	-
Poussières > 0,7 µm		3,9	-

Les rejets de la torchère sont inférieurs aux seuils prescrits par notre arrêté.

Un filtre à charbon actif est installé depuis mars 2013 entre la torchère et son surpresseur. Il prétraite le biogaz en piégeant une partie de l'H₂S, et augmente ainsi la qualité de la combustion en diminuant les émissions de NO_x.

Unité de valorisation électrique du biogaz

L'installation de valorisation est équipée d'un procédé de prétraitement du biogaz qui permet de séparer l'humidité et les éléments indésirables comme les COV, l'H₂S et les siloxanes.

La campagne de mesure annuelle a été réalisée par la société EUROPOLL les 11 et 12 juillet 2018. Les rapports figurent en ANNEXES 3 et 4.

Éléments	Unité	Rejet moteur GE1 - 2018	Rejet moteur GE2 - 2018	Seuil (Arrêté Préfectoral)	
HCl	mg/Nm ³	0,6	0,53	-	
HF		0,7	0,6	-	
SO _x		8	1,7	-	
H ₂ S		<0,01	<0,01	-	
RSH		<0,06	<0,07	-	
CO		980	1025	1200	
COVT		776	950	-	
CH ₄		730	887	-	
COVNM		34	47	50	
NO _x		400	400	525	
Poussières > 0,7 µm		0,9	1,2	150	
O ₂ sur gaz sec			5%	5%	5%

Les paramètres analysés sont inférieurs aux seuils applicables.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Le principe du bioréacteur dans une installation de stockage de déchets ultimes non dangereux consiste à accélérer le processus de biodégradation des déchets fermentescibles stockés dans les alvéoles étanches en leur apportant une humidité optimale et maîtrisée, notamment par recirculation d'effluents liquides au sein du massif de déchets.

L'intérêt de la mise en place d'un tel principe est triple :

- Produire rapidement plus de biogaz afin d'être valorisé de manière optimale ;
- Maîtriser dans le temps la production de lixiviat ;
- Stabiliser plus rapidement les déchets.

Le gain environnemental essentiel d'un tel procédé est obtenu par une limitation des risques à long terme grâce à une accélération de la dégradation des déchets et par la garantie d'une réduction notable des émissions de gaz à effet de serre et des odeurs dans le milieu environnant.

Les volumes de réinjection d'effluent pour l'année 2018 sont :

	Réinjection en m3	Mouillage à l'avancement	
		Lixiviat (m3)	Eau (m3)
Janvier à mars	3 647	0	0
Avril à juin	3 294	0	0
Juillet à septembre	2 910	0	0
Octobre à décembre	3 441	0	0
Total	13 293	0	0



En raison de l'évolution réglementaire, le mouillage à l'avancement n'est plus pratiqué depuis le 1^{er} juillet 2016.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Les données de production de l'unité de valorisation pour l'année sont :



Moteurs	
Energie électrique délivrée	10 370 MWh

La production électrique moyenne de la centrale s'élève à 864 KWh chaque mois.

Cogénération	
Energie thermique valorisée	9 447 MWh

La cogénération permet de récupérer la chaleur produite par les moteurs à travers des échangeurs thermiques et de la transmettre dans le NUCLEOS pour le traitement des lixiviats.

Cette énergie est également utilisée en parallèle pour réchauffer l'effluent réinjecté dans les banquettes, et ainsi favoriser le développement des microorganismes méthanogènes.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Le site combine plusieurs moyens de lutte contre les odeurs :

- l'exploitation sur une surface réduite (équivalent à une alvéole à l'air libre);
- la couverture immédiate des alvéoles (matériau étanche et compacté) en fin d'exploitation ;
- la mise en place d'une géomembrane polyéthylène 1,5mm, pour l'exploitation en mode bioréacteur ;
- la couverture de l'ensemble des bassins de stockage des lixiviats avec l'ajout en 2011 de 3 nouvelles bâches ;



- un système mobile de diffusion d'odeurs constitué d'un canon et d'une réserve de liquide, monté sur un tracteur, que l'on déplace suivant la direction du vent ;
- la réalisation de drains de pompage, dans la couche de drainant 20/40, depuis l'alvéole 3 du casier 2 ;
- l'épandage manuel d'un complexe désodorisant à haute rémanence et à très large spectre d'action. Ce produit se dégrade naturellement au contact de l'air et libère ainsi sa fragrance fraîche et fruitée sur une durée allant de 4 à 10 jours. Il n'est pas considéré comme dangereux d'après la directive européenne 88/379 CEE.

Depuis 13 ans, nous développons le contact et la communication avec les riverains. Conformément à la décision de la CLIS du 30 mars 2005, nous traitons les plaintes olfactives suivant la procédure suivante :

- questionnement sur le lieu, l'heure et le type de désagrément rencontré,
- déplacement sur place systématique par un personnel de l'entreprise,
- constat du bien fondé de la demande.
- prise en compte des observations pertinentes des riverains dans la façon d'exploiter ou le type de produit utilisé.

L'intégration du site vis-à-vis des riverains est au cœur des préoccupations des équipes SPEN. Suite à la CSS de 2017, nous avons continué à communiquer sur les travaux à venir auprès des communes autour du site.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Le goéland argenté étant une espèce protégée (Art. L211-1 du Code Rural), nous disposons d'une dérogation préfectorale qui autorise son effarouchement, et travaillons sur 5 axes pour limiter leur présence sur notre site :

La réduction de la surface ouverte d'exploitation : les goélands viennent sur l'ISDUND principalement pour se nourrir. L'expérience nous a montré que nous pouvions travailler correctement par demi alvéole (environ 2500 m²), malgré les contraintes d'exploitation engendrées. La réduction de la surface diminue l'attractivité visuelle du site, la quantité de nourriture disponible et augmente la compétition entre les individus.

L'effarouchement mécanique : notre dispositif d'effaroucheurs mécaniques comprend 2 types d'installation : des canons et des haut-parleurs (5 T3 : canon de moyenne puissance, efficace sur une superficie de 2 à 5 hectares ; 2 TC : effaroucheur diffusant par haut-parleur des cris de détresse spécifiques). Les appareils, réglables, fonctionnent de manière séquentielle et répétée dans le temps :

Les tirs se mettent en route progressivement à partir de 8h et se coupent à la nuit tombante. La mise en route et l'arrêt du dispositif varient suivant les saisons. Pendant les week-ends, jours fériés et lors de la venue du fauconnier, le dispositif est désactivé.



L'effarouchement manuel : nous faisons aussi appel à de la pyrotechnie (fusées détonantes et crépitantes de courte portée), le but n'étant pas de toucher l'animal. Le matériel est réparti auprès des différents salariés et responsables travaillant à l'ISDUND.

La fauconnerie : la venue régulière d'un fauconnier vient compléter l'ensemble de notre dispositif. Il nous avise des nombreux comportements des goélands et nous conseille sur des stratégies d'effarouchement à mettre en place. Ces interventions sont soumises à dérogation préfectorale qui autorise la destruction de quelques spécimens dans l'année. En 2018, une dizaine d'individus auront été ainsi détruits. La dérogation permettant l'effarouchement a été renouvelée du 1er avril 2018 au 31 mars 2019.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Par souci écologique et environnemental, la société SPEN parvient quotidiennement à préserver son site et à l'agréments au mieux, et ce en partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand (rapport 2018 en ANNEXE 4).



Zone humide le long de la RD42



Aménagement floral à l'entrée du site

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 

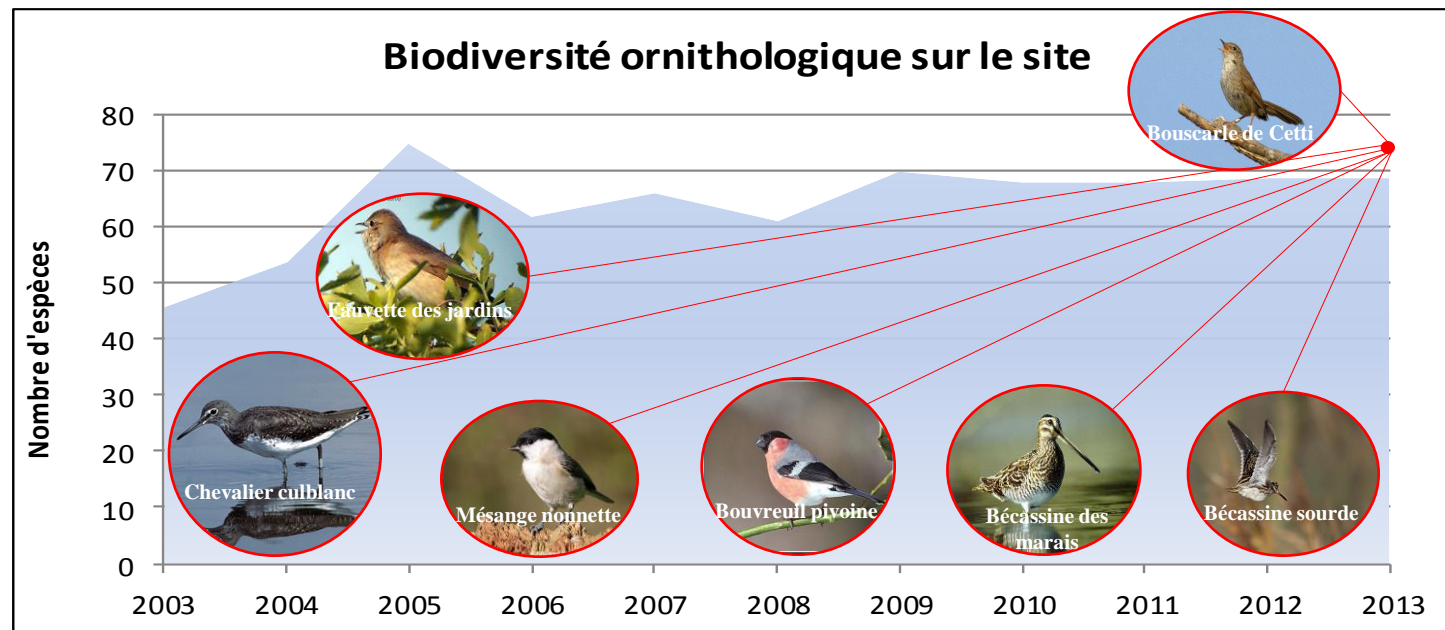
Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Depuis l'ouverture du site, nous travaillons avec le Groupe Ornithologique Normand pour recenser la biodiversité de notre site et évaluer ainsi l'impact de l'activité sur notre environnement. Le graphique présente les espèces recensées qui appartiennent à la liste rouge des espèces menacées (nicheuses ou hivernantes) de la Basse-Normandie (source : <http://www.gonm.org/index.php?post/Listes-rouge-orange>).



Depuis novembre 2012, 8 ruches sont installées le long de la RD42.

L'espèce introduite est l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*).



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Description et cause des incidents

26/02/2018:

Faits

- Départ de feu vers 22h30 sur l'alvéole 2 du casier 10
- Intervention de salariés et des sapeurs pompiers
- Fin d'intervention des pompiers au bout de 2 heures 30

Dégâts

- Pas de dégâts
- Zone restreinte (200m²) et superficielle (10cm), l'incendie ayant été détecté rapidement

Communication sur l'incendie

- Information DREAL le 26/02/2018
- Pas d'Inspection DREAL nécessaire
- Information bureau CSS le 01/03/2018
- Information communes le 01/03/2018

04/04/2018:

Faits

- Départ de feu en début de poste sur l'alvéole 2 du casier 10
- Intervention de salariés et des sapeurs pompiers
- Fin d'intervention des pompiers au bout de 45 min

Dégâts

- Reprise d'une 40aine de m² de la géomembrane de la digue périphérique C10
- Réparation faite par la société SCYLLA
- Zone très restreinte (100m²) et superficielle (10cm), l'incendie ayant été détecté très tôt

Communication sur l'incendie

- Information DREAL le 04/04/2018
- Pas d'Inspection DREAL nécessaire
- Information bureau CSS le 13/04/2018
- Information communes le 13/04/2018

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Description et cause des incidents

09/07/2018:

Faits

- Départ de feu vers 5h30 sur l'alvéole 1 du casier 11
- Intervention de salariés et des sapeurs pompiers
- Fin d'intervention des pompiers au bout de 1 heures 15

Dégâts

- 100m2 de géomembrane au niveau de la digue périphérique + puit de pompage lixiviats
- Réparation par la société SCYLLA pour la géomembrane et par la société GEOBTP pour le puit de pompage
- Zone de 800 m2 impactée: l'incendie a été détecté rapidement mais la présence de vent a entraîné le feu vers le puit de pompage lixiviats

Communication sur l'incendie

- Information DREAL le 09/07/2018
- Visite DREAL le 17/07/2018
- Information bureau CSS le 10 et 11/07/2018
- Information communes le 10 et 11/07/2018

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

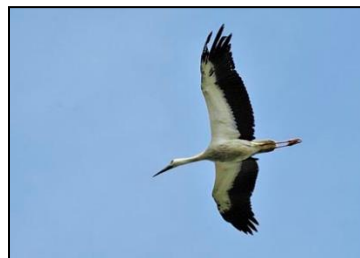
Faits marquants / 

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Faune Flore

28/02, 13/04, 24/04, 17/05, 18/06, 20/06, 19/09, 08/11, 23/11 et 18/12/2018 : Venue de M. BARRIER et M. PURENNE du Groupe Ornithologique Normand pour le comptage des oiseaux.



26/01, 06/06, 19/09/2018: Intervention AES Lecorps Services.

Lutte contre les nuisibles

Du 30 au 31/01, du 01 au 02/02, du 20 au 23/03, du 28 au 30/03, du 04 au 06/04, du 11 au 13/04, 18/04, du 25 au 27/04, du 03 au 04/05, du 15 au 17/05, du 07 au 09/11 et du 19 au 21/12 : Reprise des interventions du fauconnier M. PLONKA pour l'effarouchement des goélands...

16/02, 03/04, 12/07 et 31/10/2018: Intervention TONNEFORT pour l'entretien des effaroucheurs mécaniques.

Contrôles et prélèvements

30/01, 10/04, 10/07, 11/10/2018: Analyse périodique des eaux par le LABEO

11/04/2018 : Intervention d'C2AI pour le contrôle et l'étalonnage de l'analyseur fixe de biogaz

11 au 12/07/2018 : Intervention d'EUROPOLL pour le contrôle annuel des rejets atmosphériques des installation de traitement du biogaz

03/09/2018 : Intervention de la société EXECO Environnement pour l'étude de l'Indice Biologique Global Normalisé de la Durance.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Contrôles et prélèvements

13/09/2018 : Intervention de la société BERTHOLD pour le contrôle annuel du portique de détection de la radioactivité

25/10/2018 : Intervention de l'APAVE pour la vérification annuelle, de la thermographie infrarouge.

09 au 14/11/2018 : Intervention de l'APAVE pour la vérification annuelle des installations électriques du site.

03/12/2018 : Intervention de la société SICLI pour la vérification annuelle des extincteurs.

16/12/2018 : Intervention de la société PRECIA MOLLEN pour l'étalonnage annuel des ponts bascules.

Exploitation

12/06/2018 : Ouverture de l'alvéole 1 du casier 11.

CSS

11/09/2018: réunion de CSS. Présentation du rapport annuel 2017.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Autres faits

01/03/2018: déclenchement du portique de radioactivité au passage d'une semi fond-mouvant contenant des refus de tri provenant du centre de tri de Giberville (14).

Conformément à la procédure, la source a été isolée sur l'aire dédiée en attendant d'être identifiée par la CMIR 50.

Conclusion de la CMIR50 :

3- Conclusions

Au terme des investigations réalisées par l'équipe de la CMIR, 3 big-bags ont été découverts et isolés dans le hall de déchargement pour un volume total d'environ 3m³.

Considérant la nature des déchets et leur faible niveau de radioactivité, ceux-ci peuvent certainement être issus d'une industrie de fonderie implantée en Normandie.

A travers la littérature, il apparaît que ces déchets peuvent être classés comme déchets à radioactivité naturelle renforcée (RNR)

Nota : le spectromètre de la CMIR a permis de mettre en évidence la présence à des taux faibles de ²²⁶Ra et de ⁴⁰K (cf spectre en pièce jointe).

Ainsi, afin de pouvoir procéder à l'élimination de ceux-ci dans une filière appropriée, il conviendra donc de prendre contact avec l'ANDRA.

Nota : Suite à un contact téléphonique avec l'exploitant du site, l'origine de ces déchets, a pu être déterminée, a posteriori comme provenant de l'entreprise HOWMET ARCONIC de Dives-sur-mer (14) qui produit des pièces pour moteurs, structures de l'aérospatiale et pour les turbines à gaz industrielle. Les déchets n'auraient pas suivi la filière d'élimination normale suite à une erreur interne. Les coques de fonderie mises en évidence sont réalisées à base de sable de zircon.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Autres faits

01/03/2018: déclenchement du portique de radioactivité au passage d'une semi fond-mouvant contenant des refus de tri provenant du centre de tri de Giberville (14).

Conformément à la procédure, la source a été isolée sur l'aire dédiée en attendant d'être identifiée par la CMIR 50.

Conclusion de la CMIR50 :

3- Conclusions

Au terme des investigations réalisées par l'équipe de la CMIR, 3 big-bags ont été découverts et isolés dans le hall de déchargement pour un volume total d'environ 3m³.

Considérant la nature des déchets et leur faible niveau de radioactivité, ceux-ci peuvent certainement être issus d'une industrie de fonderie implantée en Normandie.

A travers la littérature, il apparaît que ces déchets peuvent être classés comme déchets à radioactivité naturelle renforcée (RNR)

Nota : le spectromètre de la CMIR a permis de mettre en évidence la présence à des taux faibles de ²²⁶Ra et de ⁴⁰K (cf spectre en pièce jointe).

Ainsi, afin de pouvoir procéder à l'élimination de ceux-ci dans une filière appropriée, il conviendra donc de prendre contact avec l'ANDRA.

Nota : Suite à un contact téléphonique avec l'exploitant du site, l'origine de ces déchets, a pu être déterminée, a posteriori comme provenant de l'entreprise HOWMET ARCONIC de Dives-sur-mer (14) qui produit des pièces pour moteurs, structures de l'aérospatiale et pour les turbines à gaz industrielle. Les déchets n'auraient pas suivi la filière d'élimination normale suite à une erreur interne. Les coques de fonderie mises en évidence sont réalisées à base de sable de zircon.



Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 

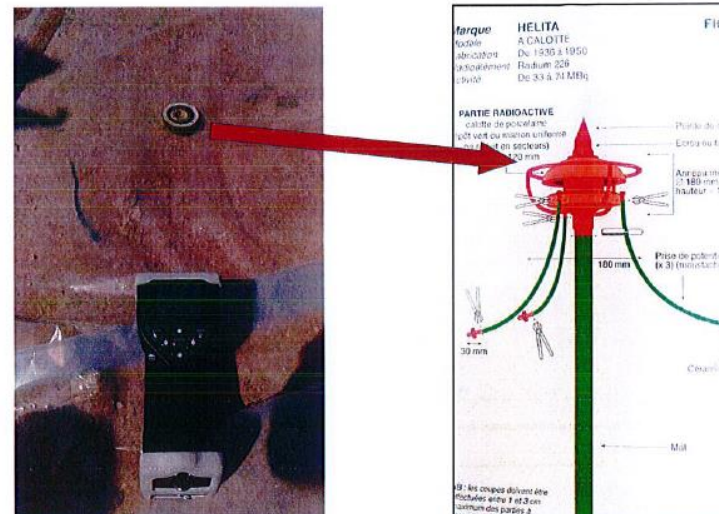
Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Autres faits

30/04/2018: déclenchement du portique de radioactivité au passage d'une benne sur camion ampliroll contenant des encombrants provenant de la déchèterie de Le Ham.

Conformément à la procédure, la source a été isolée sur l'aire dédiée en attendant d'être identifiée par la CMIR 50. La source est constituée d'une porcelaine radioactive (constituée de Ra 226) composée d'un paratonnerre de marque HELITA



21/11/2018: déclenchement du portique de radioactivité au passage d'une semi fond-mouvant contenant des ordures ménagères résiduelles provenant de la Communauté de Communes du Pays de Falaise.

Conformément à la procédure, la source a été isolée sur l'aire dédiée en attendant d'être identifiée par la CMIR 50. La source est de couches imprégnées d'iode 131.

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Travaux réalisés en 2018

Vie du site

- ✓ Aménagement casiers 12 et 13 (terrassment, BSP, BSA, gestion lixiviats, drainage) :
- ✓ Forage des puits de biogaz du casier 10 :
- ✓ Mise en place des quais sur C10 => vidage C11
- ✓ Piste accès quai vidage C11
- ✓ Ouverture du casier 11 :
- ✓ Parements des talus du casier 9 :
- ✓ Couverture du casier 10 :
- ✓ Implantation d'un réseau de dégazage sur rail sur le casier 10 :

de mars à Octobre 2018

Avril 2018

Avril 2018

Juin 2018

12 Juin 2018

Juin à Juillet 2018

Juin à Août 2018

Janvier 2018 à Avril 2019

Travaux d'amélioration

- ✓ Travaux sur NUCLEOS
 - ✓ Installation de filets anti-envols :
 - ✓ Caméras thermographiques
- ⇒ **Amélioration réactivité en cas de départ de feu.**
- ✓ Descente gravitaire lixiviats depuis C6.2 vers bassins lixiviats

Avril 2018

Juin et juillet 2018

Août et septembre 2018

Juillet à Octobre 2018

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

Travaux prévus en 2019

- ✓ Ouverture du casier 12 début avril 2019
- ✓ Travaux de couverture du casier 11 fin de printemps/été complétés par les parements bioréacteur : captage du biogaz rapide permettant également de limiter les odeurs
- ✓ Travaux de réalisation du réseau biogaz définitif sur le casier 11
- ✓ Travaux de pré-terrassement du casier 16 : terrassement, réseau
- ✓ Début de l'automatisation de la réinjection des lixiviats : mise en place de réseaux de refoulement des lixiviats depuis les bassins de stockage vers les casiers 7, 8 et 9 en continuité des travaux 2018 (passage sous-voiries, tuyau de remontée principal)
- ✓ Travaux d'enrobée de la plateforme valorisation à l'entrée de l'ISDI
- ✓ Refonte plateforme valorisation biogaz et installation nouveaux débitmètres biogaz
- ✓ Révisions 80 000 heures des 2 moteurs

Activités autorisées / 02

Bilan des déchets traités / 03

Suivi des eaux souterraines / 06

Suivi des eaux superficielles / 18

Suivi des lixiviats / 27

Bilan hydrique / 29

Suivi du biogaz / 30

Le bioréacteur / 32

Unité de valorisation / 33

Lutte contre les odeurs / 34

Lutte contre les nuisibles / 35

Intégration paysagère / 36

Biodiversité / 37

Incidents et accidents / 38

Faits marquants / 40

Prévisions 2019 / 46

Certification environnementale / 47

De l'année 2012 jusqu'en novembre 2015, l'ensemble des activités du site soumises à autorisation étaient certifiées ISO 14001.

Dans le cadre de la transformation du groupe Veolia et afin d'accroître notre culture commune et industrialiser nos modes de fonctionnement, il a été acté la mise en œuvre d'un Système de Management Intégré. Celui-ci a été déployé dans le courant de l'année 2016 et l'audit de certification a été réalisé avec succès en Juin 2016. L'audit de renouvellement est planifié en juin 2019.